compétence : Évaluer la situation de manière rigoureuse (compétence 1)

Et plus particulièrement nous ciblons :

* 1. Évaluer la demande d’aide ou la situation problématique
  2. Évaluer le fonctionnement psychologique des personnes dont leurs intérêts, leurs aptitudes et leurs fonctions cognitives et affectives, en tenant compte de leur état de santé mentale, y compris les risques suicidaires et homicidaires.

1.6 Analyser la situation en s’appuyant sur les connaissances théoriques et pratiques appropriées.

1.7 Transmettre verbalement ou par écrit aux acteurs concernés une analyse claire de la situation.

« Pour ce faire, le conseiller d’orientation doit posséder des connaissances approfondies et à jour, notamment de la psychométrie et de l’évaluation, du développement de la personne, de la psychopathologie, du développement vocationnel et de l’insertion professionnelle. »